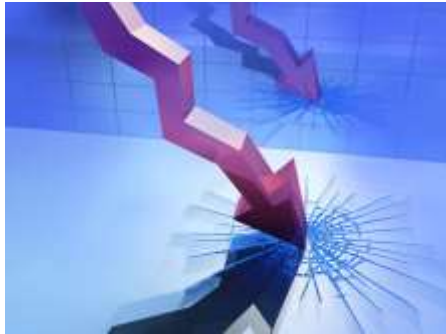




Compagnie Internationale André Trigano

Histoire d'un naufrage.



Connaissez-vous la CIAT ? La Compagnie Internationale André Trigano ? La CIAT, c'est une société rachetée à prix d'or par la CCAS en 2009, pour la somme de 84 millions d'euros et qui, huit ans après, ne vaut plus que 11 millions d'euros. La CIAT restera dans les mémoires comme l'un des plus beaux exemples de gestion calamiteuse menée par la CCAS.

Contre vents et marées.

En 2009, la CCAS affiche déjà une **capacité d'autofinancement négative** et l'impossibilité de financer ses propres investissements quand elle décide de racheter la Compagnie Internationale André Trigano (CIAT). A l'époque, **seule la CFE Énergies s'oppose à ce projet** qu'elle juge onéreux, non rentable et dangereux pour une CCAS déjà en situation financière plus que critique. Mais contre vents et marées, le rachat est réalisé.

Chronique d'un naufrage annoncé.

La CCAS crée alors deux holdings en **investissant près de 84 millions d'euros**. Etonnant non, pour un organisme qui n'a de cesse de condamner le capitalisme et la finance ! Mais quatre ans plus tard, **les titres CIAT ne sont plus estimés qu'à 11 millions d'euros** ! Au bord du naufrage, la CIAT est renflouée en décembre 2016, par le groupe SOLIMUT¹ grâce à un emprunt obligataire. Mais comme cela ne suffit pas, début 2017, c'est la CCAS, qui elle-même au bord de la cessation de paiement, lui vient en secours avec un prêt de 10 millions d'euros. **Malgré cette tentative de sauvetage, le bateau est à la dérive.**

La pérennité de cette société sera en effet fortement compromise après l'été 2017.

A vos responsabilités !

La CIAT constitue un investissement scandaleux. La CFE et l'UNSA Énergies exigent des organisations syndicales qui ont cautionné ce rachat en 2009 qu'elles prennent leurs responsabilités. La CCAS ne pouvant pas juridiquement piloter sa filiale et ne sachant pas en prendre le contrôle réel, **l'opération « CIAT » doit être remise à plat pour s'en dégager en toute transparence.** Ceci **pour éviter un double naufrage**, celui de la CIAT qui entraînerait celui de la CCAS !



**Sauvons la CCAS
de son boulet CIAT !**

¹ SOLIMUT gère le contrat d'assurance prévoyance IDCP

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS !**

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
contact@cfe-energies.com